



Déclaration de la République du Congo sur le rapport national de l'Examen Périodique Universel (EPU) de la République du Soudan

Monsieur le Président,

La délégation de la République du Congo souhaite la bienvenue à la délégation de la République du Soudan, et la félicite pour la présentation de son rapport national.

Le Congo note les efforts accomplis par le Soudan en adoptant une série de textes législatifs, qui visent le renforcement des libertés fondamentales, et la protection des droits de l'homme.

La loi adoptée en 2014, relative aux droits civils et politiques, a permis l'abolition de l'esclavage et toutes les formes de traite des personnes. La loi garantit une protection juridique aux victimes et le respect de leurs droits.

D'autres lois importantes liées au changement législatif comme :

- Le droit de l'information ;
- Le droit d'asile ;
- La loi contre la corruption ;
- La loi sur l'assurance maladie

Toutes ces lois, traduisent l'importance accordée par le Soudan, dans la mise en œuvre des recommandations acceptée à son dernier EPU.

Nous constatons avec satisfaction l'installation du Commissariat national des droits de l'homme, qui devrait contribuer à la promotion et à la protection des droits de l'homme, et dans la pratique, à donner effet, aux principes d'égalité et de non discrimination dans l'exercice de tous les droits.

Nous recommandons au Soudan :

- De coopérer avec les mécanismes internationaux des droits de l'homme et avec titulaires de mandat au titre des procédures spéciales ;
- D'adhérer à la Convention contre la torture ;
- De ratifier la Convention contre la discrimination dans le domaine de l'enseignement.

Je vous remercie.